

CSE - CSSCT Formation obligatoire (entreprise de 50 à 300 salariés)

Le 29/07/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement, des attributions et des moyens du CSE en matière de santé-sécurité ;
- Maîtriser les responsabilités liées à la santé et à la sécurité au travail ;
- Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise impliqués dans la prévention ;
- Assimiler les règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail présentes dans le Code du travail ;
- Comprendre les documents auxquels le CSE participe ou qui lui sont mis à disposition ;
- Savoir détecter les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise ;
- Mettre en œuvre les missions du CSE en matière de santé-sécurité et de conditions de travail.

CONTENU**AVANT LA FORMATION**

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

JOUR 1**Matin****Le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité**

- Les attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus, notamment les modalités d'exercice, les consultations et informations, les données SSCT de la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) ainsi que les différents droits d'alerte
- Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, représentant de proximité, CSE interentreprises, suppression du CSE
- Les moyens accordés aux membres du CSE tels que les heures de délégation, les déplacements et la circulation, l'affichage et la formation

Après-midi**Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés : fonctionnement, local et réunions**

- Les dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus : fonctionnement, local, réunions et règlement intérieur du CSE
- Le fonctionnement des réunions du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés : ordre du jour, délibérations, procès-verbal et membres présents
- La subvention de fonctionnement accordée au CSE
- Le recours aux experts du CSE



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

- Les dispositions concernant les CSE centraux et les CSE d'établissements
- La protection des représentants du personnel et l'obligation de discrétion
- Atelier pratique : élaborer un ordre du jour de réunion, mettre en place une réunion de CSE fictive et rédiger un procès verbal.

JOUR 2

Matin

Les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail.

- Les responsabilités civiles et pénales en matière de santé et de sécurité au travail
- La notion de faute inexcusable de l'employeur en matière de sécurité
- Le délit d'entrave et les sanctions encourues
- La délégation de pouvoir en matière de santé et sécurité au travail

Après-midi

Les différents acteurs impliqués dans la prévention des risques professionnels

- Les acteurs internes à l'entreprise tels que l'employeur, les représentants du personnel, les salariés et le service de santé au travail
- Les acteurs externes à l'entreprise tels que les organismes de prévention, les professionnels de la santé, les inspecteurs du travail et les services de l'État

Un cas pratique sera étudié avec les participants pour leur permettre de mieux comprendre le rôle de chacun des acteurs de la prévention. Ce cas pratique sera centré sur une situation concrète en entreprise, afin de permettre aux participants de mettre en pratique leurs connaissances.

JOUR 3

Matin

Les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail.

- Les obligations de l'employeur et des salariés en matière de santé et de sécurité au travail
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs en cas de danger grave et imminent
- Les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail
- Les dispositions spécifiques relatives à certains travailleurs, tels que les femmes enceintes, les travailleurs handicapés et les jeunes travailleurs

Après-midi

Les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

- Le rapport et programme annuel de la santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Les registres et les documents relatifs à la santé, sécurité et conditions de travail
- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Un cas pratique sera proposé aux participants pour leur permettre de mettre en pratique leurs connaissances. Ce cas pratique sera centré sur la revue et l'exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise, si elle est fournie.

JOUR 4

 **CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Matin**Les facteurs de risques professionnels et la démarche de prévention de l'entreprise**

- Les risques liés à l'incendie
- Les risques de chute
- Les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les risques psychosociaux et le harcèlement

Des mesures de prévention pour chaque famille de risques seront également présentées afin de permettre aux participants de mieux comprendre les mesures de prévention qui peuvent être mises en place pour réduire ces risques.

Après-midi**La promotion de la prévention :**

- Jeu de rôle : construction des grandes lignes d'un projet de prévention à présenter en public
- Analyse des moyens et ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet

L'inspection des lieux de travail :

- Réalisation d'une visite des lieux de travail sur site
- Identification des risques et des non-conformités
- Rédaction d'un rapport d'inspection

JOUR 5**Matin****L'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail :**

- Exercices d'identification des risques sur le poste de travail
- Définition des mesures de prévention adaptées à chaque risque
- Réalisation d'une étude ergonomique des postes de travail

Après-midi**Les enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles :**

- Exercices d'analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes
- Définition des actions correctives pour éviter la répétition d'accidents similaires
- Analyse des risques et prévention des maladies professionnelles

Débrief de la formation et consolidation des connaissances

- Un tour de table où les participants sont invités à donner leur avis sur la formation et à partager leur expérience ;
- Evaluation de la formation et de l'atteinte des objectifs
- Identification des axes d'amélioration

PREREQUIS

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

PUBLIC VISE

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût

 **CONTACTEZ
NOUS****Du Lundi au Vendredi**

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés

DUREE

35 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382